

SELARL KAPANDJI MORHANGE

Ghislaine KAPANDJI - Commissaire Priseur Judiciaire

Elie MORHANGE - Commissaire Priseur Judiciaire

17 Passage Verdeau, 75009 PARIS

Tél. 01 48 24 26 10 – kmjudiciaire@gmail.com

SIRET : 489 905 877 00010 TVA intracommunautaire : FR 27 489 905 877

Certification NF EN ISO 9001

CONDITIONS DE VENTE A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2023

La vente sera faite au comptant et conduite en euros.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, les frais suivant :

- 14,28 % TTC pour les ventes judiciaires (frais légaux)

- 26 % TTC pour les ventes volontaires (sauf contre-indication dans la mention frais de l'annonce)

Garanties

LORS DES VENTES JUDICIAIRES : les objets sont vendus en l'état sans réclamation et sans garantie des vices cachés. UNE EXPOSITION préalable permet aux acquéreurs l'examen des objets présentés aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

Enchères

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue. La SELARL KAPANDJI-MORHANGE est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par la SELARL, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Pour les enchérisseurs du live, toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Ordres d'achat et enchères par téléphone

Le Commissaire-Priseur, l'Expert et les membres de l'étude peuvent exécuter tout ordre d'achat sans frais supplémentaire. Si un acquéreur souhaite enchérir par téléphone ou laisser un ordre d'achat, il convient d'en faire la demande par écrit (courrier, mail, fax).

Les ordres d'achat et enchères par téléphone étant de simples facilités ne peuvent engager, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution la responsabilité du Commissaire-Priseur à quelque titre que ce soit.

En raison d'un nombre important d'ordres d'achat, nous vous remercions d'adresser vos ordres d'achat par fax ou par mail au plus tard la veille de la vente.

Attention pour les enchères par téléphone : Toute demande de ligne téléphonique doit être accompagnée d'un ordre d'achat ferme, ceci en vue de pallier aux défaillances techniques et d'éviter les demandes fantaisistes.

Enchères en direct et ordre d'achat secret via les services LIVE et ONLINE du site interencheres.com

Enchère directe. Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou ONLINE ; en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SELARL KAPANDJI-MORHANGE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La SELARL KAPANDJI-MORHANGE se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Ordre d'achat secret. La SELARL KAPANDJI-MORHANGE n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 200€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€.

Païement.

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la SELARL KAPANDJI-MORHANGE, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y

SELARL KAPANDJI MORHANGE

Ghislaine KAPANDJI - Commissaire Priseur Judiciaire

Elie MORHANGE - Commissaire Priseur Judiciaire

17 Passage Verdeau, 75009 PARIS

Tél. 01 48 24 26 10 – kmjudiciaire@gmail.com

SIRET : 489 905 877 00010 TVA intracommunautaire : FR 27 489 905 877

Certification NF EN ISO 9001

compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

Les frais sont majorés :

- Pour les ventes volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les ventes volontaires, catégorie véhicules majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit +48 EUR TTC par véhicule), à compter du 1^{er} octobre 2023.
- Pour les ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel, majoration de 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC), à compter du 1^{er} octobre 2023.
- Pour les ventes judiciaires, catégorie véhicules, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit +48 EUR TTC par véhicule), à compter du 1^{er} octobre 2023.
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

La SELARL KAPANDJI-MORHANGE ne peut garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Retrait des achats et règlement

Les lots ne seront délivrés à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, frais et taxes.

L'étude n'accepte pas les chèques. Le règlement se fait par virement, carte bancaire ou espèces. Dans ce dernier cas, les espèces doivent impérativement être remises à l'étude, 17 Passage Verdeau, 75009 PARIS et en aucun autre lieu (notamment, les personnes chargées de la remise des lots pour les ventes en ville ne sont pas habilitées à encaisser des espèces). Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficultés rencontrées dans le règlement par espèces à une personne autre qu'un membre de l'étude.

En cas de difficultés pour obtenir le règlement et après deux relances, l'étude pourra procéder à l'encaissement automatique par débit de la carte enregistrée sur la plateforme Interenchères.

L'étude demande aux adjudicataires de régler au minimum 24h avant la date impérative de retrait, dans le cadre des ventes judiciaires. Il est rappelé que ces ventes sont faites sur décision de justice et que les délais imposés par ces procédures impliquent des dates incompressibles pour la remise des lots. Les internautes participant à ces ventes en sont donc avisées et enchérissent en connaissance de cause.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, la SELARL KAPANDJI-MORHANGE déclinant toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Pour l'ensemble des lots achetés dans une même vente, le seuil maximal des paiements en espèces est fixé à 1000 euros (frais et taxes compris) lorsque le domicile fiscal l'acheteur est en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, et à 15 000 € lorsque l'acheteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle. Les paiements en espèces ne seront acceptés que sur présentation d'une pièce d'identité.

Les règlements ne peuvent être scindés en différents montants et différents moyens.

Le bordereau d'adjudication de manière générale ainsi que le certificat de vente dans le cas des véhicules seront établis au nom du PAYEUR.

Des pièces justificatives doivent OBLIGATOIREMENT être fournis par l'acquéreur - Kbis pour les sociétés - Carte d'identité pour les particuliers

Expédition des lots

SELARL KAPANDJI MORHANGE

Ghislaine KAPANDJI - Commissaire Preneur Judiciaire

Elie MORHANGE - Commissaire Preneur Judiciaire

17 Passage Verdeau, 75009 PARIS

Tél. 01 48 24 26 10 – kmjudiciaire@gmail.com

SIRET : 489 905 877 00010 TVA intracommunautaire : FR 27 489 905 877

Certification NF EN ISO 9001

Le transport ou l'envoi éventuel de marchandise s'effectue sous la responsabilité et à la charge des acquéreurs, ainsi que toute dépense afférente à ces opérations.

Défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, il nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables.

Pour les acheteurs utilisant la plateforme Interenchères – service TEMIS

L'étude KAPANDJI-MORHANGE / OVV KA-MONDO est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Preneurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de l'étude KAPANDJI-MORHANGE / OVV KA-MONDO ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS.

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par l'étude KAPANDJI-MORHANGE / OVV KA-MONDO. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par l'étude KAPANDJI-MORHANGE / OVV KA-MONDO est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires).

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, l'étude KAPANDJI-MORHANGE / OVV KA-MONDO pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la Page 4 sur 9 participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si

SELARL KAPANDJI MORHANGE

Ghislaine KAPANDJI - Commissaire Priseur Judiciaire

Elie MORHANGE - Commissaire Priseur Judiciaire

17 Passage Verdeau, 75009 PARIS

Tél. 01 48 24 26 10 – kmjudiciaire@gmail.com

SIRET : 489 905 877 00010 TVA intracommunautaire : FR 27 489 905 877

Certification NF EN ISO 9001

l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et l'étude KAPANDJI-MORHANGE / OVV KA-MONDO ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. L'étude KAPANDJI-MORHANGE / OVV KA-MONDO en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par l'étude KAPANDJI-MORHANGE / OVV KA-MONDO : par écrit auprès de [coordonnées de l'étude KAPANDJI-MORHANGE / OVV KA-MONDO- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de Page 5 sur 9 CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer l'étude KAPANDJI-MORHANGE / OVV KA-MONDO de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

RGPD

La SELARL KAPANDJI-MORHANGE a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

SELARL KAPANDJI MORHANGE

Ghislaine KAPANDJI - Commissaire Priseur Judiciaire

Elie MORHANGE - Commissaire Priseur Judicaire

17 Passage Verdeau, 75009 PARIS

Tél. 01 48 24 26 10 – kmjudiciaire@gmail.com

SIRET : 489 905 877 00010 TVA intracommunautaire : FR 27 489 905 877

Certification NF EN ISO 9001